



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
BOULEVARD FREDERIC GARNIER**

**(ENTRE L'AVENUE EMILE ZOLA
ET L'AVENUE NOTRE-DAME DES DUNES)**

**(DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT
DES RESEAUX EAUX USEES ET EAU POTABLE
DU N°92 AU N° 114 BOULEVARD GARNIER)**

DU 3 JANVIER 2023 AU 7 AVRIL 2023

GB/BM
APM 22/3160

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise CHANTIERS D'AQUITAINES, représentée par Monsieur Damien MICHEL, sise au n°37 avenue Maurice Lévy à 33700 MERIGNAC, en date du 21 décembre 2022,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal APM N°22/3143 en date du 26 décembre 2022, est abrogé.

ARTICLE 2 : L'entreprise CHANTIERS D'AQUITAINES (33700 MERIGNAC) sera autorisée à effectuer le renouvellement des réseaux eaux usées et eau potable, boulevard Frédéric Garnier, du n°92 au n°114 (entre l'avenue Emile Zola et l'avenue Notre-Dame des Dunes), du 3 janvier 2023 au 7 avril 2023.

- une base de vie sera implantée par l'entreprise sur la chaussée, selon plan joint, du n°116 au n°118 boulevard Frédéric Garnier, du 3 janvier 2023 au 7 avril 2023.

ARTICLE 3 : La circulation sera interdite « sauf riverains, services de secours et services de collectes de déchets », boulevard Frédéric Garnier, entre l'avenue Emile Zola et l'avenue Notre-Dame des Dunes, au droit du chantier situé du n°92 au n°114 boulevard Frédéric Garnier, du 3 janvier 2023 au 7 avril 2023

- l'entreprise mettra en place les pré-signalisations et les déviations adaptées.

ARTICLE 4 : L'arrêt et le stationnement seront interdits, boulevard Frédéric Garnier, entre l'avenue de la Grande Plage et l'avenue de l'Atlantique, au droit du chantier situé du n°92 au n°114 boulevard Frédéric Garnier, du 3 janvier 2023 au 7 avril 2023.

- Le stationnement sera également interdit du n°116 au n°118 boulevard Garnier (pour mise en place de la base de vie).

ARTICLE 5 : Les présignalisations, les signalisations, les déviations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

- L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

MISE EN LIGNE LE 30-12-2022

ARTICLE 6 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



*Fait à ROYAN, le 28 décembre 2022
Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,*

Philippe CUSSAC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 décembre 2022

Google Maps

116 Bd Frédéric Garnier

Royan, Nouvelle-Aquitaine



Street View – oct. 2020



Date de l'ima

1 sur 2